

# CSB

**Cabinet Skander Bouhlila**  
Audit, Accounting and Tax Advising

## ASSOCIATION IBSAR



### **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

**Mars 2021**

---

**Skander BOUHLILA**

*Expert Comptable – Commissaire Aux Comptes  
Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie*

RUE DU LAC WINDERMERE- Bureau M1, Immeuble BYZANCE,  
LES BERGES DU LAC, 1053, Tunis  
TEL : +216 71 961 875 GSM : +216 99 53 10 29 FAX: +216 71 961 754

## ***SOMMAIRE***

	<b>Page</b>
Rapport général	<b>2 - 6</b>
Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2020	<b>7 - 10</b>
- Bilan	<b>8</b>
- Etat de résultat	<b>9</b>
- Etat de flux de trésorerie	<b>10</b>
- Note aux états financiers	<b>11 - 14</b>

***Rapport Général***

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020**

Tunis, le 31 Mars 2021

*Mesdames et Messieurs les membres  
de l'ASSOCIATION IBSAR*

***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de **l'Association « IBSAR »** joints au présent rapport et comprenant l'état de la situation financière 31 Décembre 2020, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total des passifs et des actifs nets de **9.071 Dinars** y compris un excédent de l'exercice s'élevant à **29.555 Dinars**.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Association « IBSAR »** au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Notre opinion sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 comporte la réserve suivante :

**1.2. Retenue à la source non opérée :**

L'Association ne procède pas à la retenue à la source au titre des différents paiements et ce contrairement aux dispositions de l'article 52 du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les Sociétés.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif de l'**Association « IBSAR »**.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités du bureau exécutif pour l'arrêté des états financiers**

Le bureau exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de **l'Association « IBSAR »**. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au bureau exécutif.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion en égard aux états financiers.

***Le Commissaire aux Comptes***  
***Skander BOUHLILA***

***Etats financiers arrêtés  
au 31 Décembre 2020***



**ASSOCIATION IBSAR**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	<b>1</b>	6 579	3 072
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants		-	-
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		-	-
AC 8 - Immobilisations corporelles	<b>2</b>	2 492	3 811
AC 9 - Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>9 071</b>	<b>6 883</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants		-	20 410
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		-	6 956
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apport reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>-</b>	<b>27 366</b>
<b>Actifs nets</b>			
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement		-	-
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Déficit reportés	-	20 484	5 781
AN 7 - Excédent de l'exercice		29 555	26 265
<b>Total des actifs nets</b>	<b>3</b>	<b>9 071</b>	<b>- 20 484</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		<b>9 071</b>	<b>6 883</b>

**ASSOCIATION IBSAR**  
**ETAT DES PRODUITS ET CHARGES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020**

*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<b>PRODUITS</b>			
PR 1 - Cotisation des adhérents		-	700
PR 2 - Revenus des activités et manifestations		6 421	-
PR 3 - Subventions de fonctionnement		81 897	119 395
PR 4 - Apports non monétaires		-	-
PR 5 - Autres apports		-	-
PR 6 - Produits des placements		-	-
PR 7 - Quote-part des subventions inscrites aux produits		-	-
PR 8 - Autres gains		-	-
<b>Total des produits</b>	<b>4</b>	<b>88 318</b>	<b>120 095</b>
<b>CHARGES</b>			
CH 1 - Achats consommés	<b>5</b>	33 962	45 627
CH 2 - Charges de personnel		-	-
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions		2 620	1 905
CH 4 - Autres charges courantes	<b>6</b>	22 182	98 828
CH 5 - Charges financières nettes		-	-
CH 6 - Autres pertes		-	-
<b>Total des charges</b>		<b>58 763</b>	<b>146 360</b>
<b>Excédents des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>29 555</b>	<b>- 26 265</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
F 1 - Encaissement des cotisations des adhérents	-	700
F 3 - Encaissement des subventions de fonctionnement	81 897	119 395
F 4 - Encaissement d'autres revenus et apports	6 421	20 410
F 5 - Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	- 62 628	- 38 670
F 6 - Décaissement des rémunérations versées au personnel	-	-
F 7 - Autres décaissements des activités courantes	- 22 182	- 98 828
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>3 508</b>	<b>3 007</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
F 8 - Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F 9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F 10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
F 11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
F 12 - Encaissement des dotations	-	-
F 13 - Encaissement des subventions d'investissement	-	-
F 14 - Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
F 15 - Encaissement provenant des emprunts	-	-
F 16 - Décaissement suite au remboursement d'emprunt (en principal et intérêt)	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>3 508</b>	<b>3 007</b>
Trésorerie au début de l'exercice	3 072	65
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 580</b>	<b>3 072</b>

***Notes aux états financiers***

## **I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation.
- Convention du coût historique.
- Convention de la périodicité.
- Convention de rattachement des charges aux produits.
- Convention de prudence.
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Les dispositions comptables retenues pour la présentation des états financiers sont celles prévues par la norme comptable NCT45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

La plupart des règles du système comptable des entreprises sont applicables aux organismes sans but lucratif. Toutefois, et dans la mesure où certaines activités des organismes diffèrent de façon significative de celles des entreprises commerciales et industrielles, des règles particulières doivent leur être définies en vue d'aboutir à la production d'états financiers permettant à leurs utilisateurs, dont principalement, les financeurs, donateurs et adhérents d'évaluer notamment leurs situations financières et la façon avec laquelle leurs différents fonds ont été utilisés.

## **II. Notes explicatives**

(Les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien)

### **1. Liquidités et Equivalents de Liquidités**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Banques BNA	6.180	3.072
Caisse	399	-
<b>Total</b>	<b><u>6.579</u></b>	<b><u>3.072</u></b>

### **2. Immobilisations Corporelles**

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit:

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Matériel informatique	6.558	6.558
<b>Total brut</b>	<b>6.558</b>	<b>6.558</b>
Amortissements cumulés	- 5.367	- 2.747
<b>Total net</b>	<b>2.492</b>	<b>3.811</b>

### **3. Actifs nets**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Excédent ou déficit de l'exercice 2019	-20.484	-26.265
Excédents ou déficit reportés	29.555	5.781
<b>Total</b>	<b>9.071</b>	<b>-20.484</b>

### **4. Produits**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Subvention de fonctionnement	81.897	119.395
Revenus des activités et manifestations	6.421	-
Cotisations des adhérents	-	700
<b>Total</b>	<b>88.318</b>	<b>120.095</b>

### **5. Achats consommés**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Achats fournitures et autres prestations de services	33.332	44.109
Electricité	515	485
Carburants	115	943
<b>Total</b>	<b>33.962</b>	<b>45.627</b>

### **6. Autres charges courantes**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Voyages et déplacements	932	78.858
Locations	6.807	5.179
Honoraires, personnel extérieurs à l'association	11.852	13.002
Frais postaux et télécommunication	1.686	1.212
Services bancaires	427	526
Dons accordés	-	-
Autres charges	478	51
<b>Total</b>	<b>22.182</b>	<b>98.828</b>